

# MASTER 2

Droit de l'Énergie  
*Master professionnel*

Formation initiale – Formation continue – Contrat apprentissage



## PRÉSENTATION

Depuis une vingtaine d'années, le secteur de l'énergie connaît des bouleversements sans précédent, que vont accélérer encore diverses ruptures technologiques. Cette mutation affecte profondément la structure industrielle et commerciale du secteur ; elle conduit à une diversification aussi bien des acteurs que des normes, l'Union européenne et l'échelon local occupant une place de plus en plus grande aux côtés des structures nationales. Le développement des marchés se conjugue avec la fonction de régulation, aux plans national et, de plus en plus, européen.

Outre ces bouleversements, le poids du secteur de l'énergie dans l'économie, ses dimensions stratégique, économique et technique en font un domaine de plus en plus politique et de plus en plus complexe, dont la gestion doit, de surcroît, être conciliée avec des impératifs toujours plus divers, comme notamment la lutte contre le changement climatique et contre la précarité énergétique, la protection de l'environnement ou celle des données.

Sous l'angle juridique, les préoccupations majeures portent plus particulièrement sur :

- les grands principes qui régissent le secteur ;
- les obligations de service public assignées aux entreprises du secteur de l'énergie ;
- la saine concurrence et la juste régulation ;
- la maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- l'articulation des diverses politiques publiques : locales, nationales et européennes.

## OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Il s'agit d'abord d'assurer la formation initiale d'étudiants qui souhaitent se spécialiser dans le droit de l'énergie, secteur porteur, mais qui requiert des juristes une parfaite compréhension des réalités et des enjeux technico-économiques, industriels et sociaux. Le but est encore de fournir des juristes aptes à assumer rapidement des responsabilités aux administrations, au secteur public, aux entreprises privées, ainsi qu'aux cabinets d'avocats, de conseil et d'audit actifs dans le secteur de l'énergie.

Grâce à l'acquisition de compétences auprès des meilleurs praticiens (maîtrise des concepts, des logiques, des méthodes propres aux différentes énergies), venant s'ajouter à une solide formation de base, les étudiants formés au sein de cet enseignement sont aptes à :

- assurer une veille et produire des conseils juridiques fiables et pertinents, destinés à éclairer leur employeur, quel qu'il soit, dans une perspective évolutive ;
- contribuer à faire vivre les procédures et les outils de contrôle destinés à l'appréciation de la conformité ou des performances des divers acteurs ;
- raisonner et agir dans le respect de la séparation des activités concurrentielles et des activités régulées ;
- veiller au respect des obligations de service public assignées aux entreprises d'électricité et de gaz ;
- contribuer à la maîtrise de la demande d'énergie et au développement des sources d'énergie renouvelables ;
- veiller au respect des impératifs de protection de l'environnement et du jeu de la concurrence ;
- concourir à la définition ou au respect des mécanismes de régulation et d'appels d'offres ;
- négocier avec les acteurs de l'énergie ;
- rédiger actes unilatéraux ou contrats propres aux questions énergétiques ;
- gérer différends et contentieux dans ce secteur.

## CANDIDATURE

► Date et dépôt des candidatures : se référer au site officiel



### Droit de l'Énergie

RESPONSABLES DE LA FORMATION :

**AUDIT Mathias – Professeur des universités**  
**PEZ-LAVERGNE Thomas, Maître des requêtes au**  
**Conseil d'Etat, agrégé de droit public**

12, Place du Panthéon

Bureau 209

75231 Paris cedex 05

[infodroitpublic.eds@univ-paris1.fr](mailto:infodroitpublic.eds@univ-paris1.fr)

Tél. +33 1 44 07 79 56 / +33 01 44 07 78 22

**Master 2 : parcours Droit de l'Energie - Finalité Professionnelle (MPA509)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire	Info RCC	
			CM	Coef.
<b>Semestre 3</b>				
<b>UE 1 : Enseignements Fondamentaux</b>			8	18
Cours obligatoire	<i>Méthodologie de la recherche et documentation juridique (Obligatoire si non suivi en M1)</i>	9	VAL	0
Cours obligatoire	<i>Introduction générale au Droit de l'Energie</i>	20	2	5
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit du financement de projets</i>	20	2	5
Cours obligatoire	<i>Introduction à l'économie de l'énergie et des infrastructures</i>	20	2	4
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit des infrastructures</i>	20	2	4
<b>UE 2 : Enseignements Thématiques (3 séminaires au choix)</b>			6	12
Séminaire optionnel	<i>Droit nucléaire</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit de l'électricité et du gaz</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit minier et pétrolier</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit des énergies renouvelables</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit et contentieux des contrats internationaux</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit et contentieux des investissements internationaux</i>	20	2	4
Séminaire optionnel	<i>Droit du financement</i>	20	2	4
<b>Bonification langue</b>			-	-
<b>Total</b>		<b>229</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>140</b>		
<b>Semestre 4</b>				
<b>UE 1 : Enseignements Techniques</b>			4	8
Séminaire obligatoire	<i>Le système gazier</i>	5	1	2
Séminaire obligatoire	<i>Le système électrique</i>	5	1	2
Séminaire obligatoire	<i>Exploration et production d'hydrocarbures</i>	5	1	2
Séminaire obligatoire	<i>Les énergies renouvelables</i>	5	1	2
<b>UE 2 : Séminaires pratiques (choix de 2 séminaires)</b>			6	10
Séminaire optionnel	<i>Pratique de la régulation des marchés du gaz et de l'électricité : Accès aux réseaux et autres infrastructures ; régulation des installations gazières ; production et commercialisation d'électricité</i>	30	3	5
Séminaire optionnel	<i>Pratique des contrats énergétiques : Contrats miniers ; Contrats gaziers ; Contrats de concession pétrolière et de partage de production</i>	30	3	5
Séminaire optionnel	<i>Pratique des contrats d'infrastructures : Contrats de construction ; financement de projets ; garantie de projets</i>	30	3	5
<b>UE 2 : Mémoire</b>			4	12
	<i>Mémoire (stage ou expérience professionnelle)</i>	0	4	12
<b>Total</b>		<b>110</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>80</b>		